

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 JANVIER 2026

26-001 Octroi de contrat – Acquisition d'autobus usagés	2
26-002 Diesel – année financière 2025	4
26-003 Rapports d'achalandage	4
26-004 Approbation des comptes – novembre 2025	5
26-005 Approbation - États financiers intérimaires des mois d'octobre et novembre 2025.....	5
26-006 Modification du programme de subvention au transport adapté (PSTA).....	6
26-007 Renouvellement et actualisation de la police d'assurances 2026-2027 (F.A.M.Q.)	7
26-008 Fusion des départements de transport urbain et transport adapté	9
26-009 – TRACÉ.....	10
26-010 Suivi de l'état de la flotte	11
26-011 Diffusion des C.A.	12
26-012 Suivi - Communications sur l'état du réseau.....	12
26-013 Suivi des affaires juridiques	13
26-014 Suivi de projets	14
26-015 Correspondances	15
26-016 Date et lieu de la prochaine séance.....	15

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 26 janvier 2026 à 13 h 00 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence de Mme Joan Simard.

Sont présents : Mesdames Cathy Fortin, Audrey Lapointe, Martine Lafond et Lina Tremblay et Messieurs François Fortin, Claude Bouchard et Olivier Perron.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général, Monsieur Steve Gagnon, trésorier et directeur des ressources matérielles, Monsieur Sébastien Comeau, directeur réseau, projets et électrification, Mme Ève-Marie Lévesque, cheffe aux communications, Mme Lisa Simard, directrice à la maintenance et Me Émélie-Anne Desjardins, secrétaire générale et conseillère juridique.

Mme Simard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Audrey Lapointe
Appuyé par M. Olivier Perron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Mme Simard soumet le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 janvier 2026 aux administrateurs.

Proposé par Mme Cathy Fortin
Appuyé par M. François Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2026 soit, et est par les présentes, adopté dans sa forme et teneur.

26-001 Octroi de contrat – Acquisition d'autobus usagés

CONSIDÉRANT les besoins en véhicules de la Société de transport de Saguenay (STS) et les problèmes mécaniques liés au vieillissement de la flotte, ayant récemment immobilisés de nombreux véhicules ces derniers mois et provoqués plusieurs bris de service;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail nécessaires pour remettre la flotte en état et le manque de mécaniciens au sein de l'équipe du garage, ainsi que les efforts soutenus de l'équipe des ressources humaines pour procéder à l'embauche de personnel qualifié pour combler ce besoin;

CONSIDÉRANT les heures supplémentaires effectuées par l'équipe du garage afin de maintenir le service aux usagers de la Société de transport de Saguenay;

CONSIDÉRANT le processus d'achat d'autobus moins âgés et en meilleur état auprès d'autres sociétés de transport autorisés à de nombreuses reprises par le présent conseil d'administration (voir notamment les résolutions no. 23-222, 24-096, 24-116, 24-118, 25-062, etc.);

CONSIDÉRANT que l'article 101.1 al.1 (2) de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* permet de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics qui vise les municipalités et les organismes municipaux tels qu'une société de transport en commun;

CONSIDÉRANT que des vérifications documentées révèlent que « CGC INTERNATIONAL INC. » est l'unique fournisseur en mesure de fournir des autobus usagés reconditionnés répondant aux besoins de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay a ainsi publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), et ce, au nom de la Société de transport du Saguenay, un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré et qu'aucun fournisseur n'a manifesté sa capacité à répondre;

CONSIDÉRANT qu'un contrat, pour ce faire, sera signé avec le fournisseur contenant des termes et conditions stricts décrits par la conseillère juridique et secrétaire générale séance tenante aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Audrey Lapointe

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

QUE la Société de transport du Saguenay adjuge ainsi un contrat à l'unique fournisseur, en l'occurrence « CGC INTERNATIONAL INC. », au montant maximal suivant :

SOUMISSIONNAIRE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CGC INTERNATIONAL INC.	Cinq (5) autobus usagés reconditionnés	1 658 875 \$
Total avant taxes :		1 658 875 \$
TPS :	5%	82 943.75 \$
TVQ :	9,975 %	165473.78 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus		1 907 291.53 \$

PRENDRE ACTE que les susdits véhicules s'avèrent être parmi les seules alternatives possibles, ces produits étant très rares sur le marché, sans compter les coûts locatifs engagés vu l'âge avancé de la flotte, le temps en atelier consacré pour maintenir d'encore plus vieux autobus et les nombreux bris de service subis par la clientèle, le tout justifiant la présente décision d'un point de vue affaires suivant le montage financier présenté;

PRENDRE ACTE qu'un contrat, pour ce faire, sera signé avec le fournisseur contenant des termes et conditions stricts décrits par la conseillère juridique et secrétaire générale séance tenante aux membres du conseil d'administration limitant, dans la mesure du possible dans les circonstances, les risques d'affaires identifiés en regard de ladite transaction;

D'AUTORISER au surplus le directeur général à continuer de procéder à l'achat d'autres autobus usagés en bon état mécanique, permettant ainsi d'assurer un service continu en éliminant les véhicules trop vétustes et plus vieux, et ce, avec pour objectif d'atteindre une flotte entièrement fonctionnelle d'environ 75 autobus;

D'AUTORISER selon les besoins la poursuite de la location de véhicules, dont de quatre (4) minibus de 21 passagers, hors budget, au montant approximatif de 65 825,00 \$, taxes incluses en date du 19 janvier 2026;

DE RATIFIER tout geste déjà posé en lien avec la location de véhicules, dont des quatre (4) susdits minibus de 21 passagers, hors budget, au montant approximatif de 65 825,00 \$, taxes incluses en date du 19 janvier 2026, en lien avec l'achat des susdits autobus ou encore en lien avec l'achat d'autres autobus usagés, dont du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la MRC de Lotbinière ainsi que les stratégies afférentes déjà expliquées, ainsi que tout autre geste déjà posé pour donner plein effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général à négocier puis signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-002 Diesel – année financière 2025

CONSIDÉRANT l'exposé fait aux administrateurs par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles quant au prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay pendant l'année complète de 2025;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Audrey Lapointe

Appuyé par M. Olivier Perron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

DE PRENDRE ACTE du prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay pendant l'année 2025 annoncé par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles.

26-003 Rapports d'achalandage

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport adapté du mois de novembre 2025;

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport régulier du mois de de novembre 2025;

26-004 Approbation des comptes – novembre 2025

CONSIDÉRANT le dépôt du registre des chèques du mois de novembre 2025 par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QUE tous les chèques ont été signés par un des administrateurs et que celui-ci a alors obtenu les explications nécessaires;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

QUE le registre des chèques, jusqu'au mois de novembre 2025 inclusivement soit, et il est par les présentes, déposé et approuvé, et l'autorisation est donnée au directeur général et au trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles de procéder au paiement des comptes;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit registre des chèques ou les relevés de cartes de crédit corporatives, notamment quant aux paiements des comptes;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-005 Approbation - États financiers intérimaires des mois d'octobre et novembre 2025

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers intérimaires d'octobre et de novembre 2025;

CONSIDÉRANT la présentation et les explications données par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. François Fortin

Appuyé par Mme Cathy Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si ici au long récit;

DE PRENDRE ACTE des états financiers intérimaires d'octobre et de novembre 2025 ainsi que du fait que ces derniers sont à surplus à cette date tel qu'annoncé par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles séance tenante;

DE PRENDRE ACTE des bilans d'octobre et de novembre 2025;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits états financiers intérimaires ou bilans;

D'INFORMER la Ville de Saguenay, lors de la prochaine reddition de compte quadrimestrielle de la Société de transport du Saguenay, du fait qu'au 30 novembre 2025, la Société de transport du Saguenay est à surplus et projette de le rester d'ici la fin de l'année financière 2025, tel que présenté par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-006 Modification du programme de subvention au transport adapté (PSTA)

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention au transport adapté a été mis à jour par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en 2022;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Saguenay a adopté, le 20 octobre 2025, la résolution 25-165 faisant état des dépenses projetées au transport adapté de 2025 à 2027 et le budget prévu en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subventions au PSTA ont été effectuées en vertu des montants présentés au conseil d'administration et adoptés dans la résolution 25-165;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du transport et de la mobilité durable (MTMD) a par la suite annoncé depuis à l'ensemble des sociétés de transport que le calcul des subventions accordées ne tiendra pas compte de l'augmentation de l'achalandage, et sera basé sur les taux d'achalandage de 2024, contrairement à ce qui était initialement prévu;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de de cette annonce, la Société de transport du Saguenay calcule un manque à gagner dans son budget de transport adapté d'environ 90 000\$ en 2025, tel que présenté dans le rapport du directeur général et du trésorier et directeur des ressources matérielles de la société effectué séance tenante;

CONSIDÉRANT la révision du dossier en amont par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

DE PRENDRE ACTE du rapport effectué par le directeur général et le trésorier et directeur des ressources matérielles séance tenante;

DE PRENDRE ACTE du manque à gagner de 90 000\$ au budget du transport adapté pour 2025;

D'AUTORISER la compensation dudit manque à gagner à même les réserves de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le dépôt de toute demande de subvention pour le transport adapté;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits programmes de subvention du transport adapté et tableaux indiquant le nombre de déplacements réalisés et/ou prévus;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-007 Renouvellement et actualisation de la police d'assurances 2026-2027 (F.A.M.Q.)

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay est membre sociétaire de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) depuis le 31 janvier 2019, devenue le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (F.A.M.Q.), ce qui constitue pour elle une garantie d'obtenir les meilleures primes d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay détient auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec notamment des polices d'assurances biens, responsabilité civile, automobile, erreurs et omissions, perte de revenus, crime, bris machine et responsabilité civile complémentaire (ci-après : les « Polices d'assurance »), lesquelles viennent à échéance le 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général et la conseillère juridique et secrétaire générale expliquant l'augmentation des primes en lien avec la souscription des Polices d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec est un organisme public et qu'ainsi, le susdit contrat d'assurances et ses renouvellements ne sont assujettis à aucun formalisme d'attribution, le tout suivant entre autres les articles 6, 15, 101.1, al. 1, par. 2 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), 465.1, al. 1 et 465.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), 711.2, al. 1 et 711.10.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) et 18, al. 1, par. 1 de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ c. R-9.3);

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances*, lequel recommande le renouvellement des Polices d'assurances et leur actualisation;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Olivier Perron

Appuyé par M. François Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'AUTORISER le renouvellement auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec des Polices d'assurance pour une prime totale de 324 984,59\$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-008 Fusion des départements de transport urbain et transport adapté

CONSIDÉRANT la planification stratégique adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Saguenay le 23 octobre 2023 (résolution no. 23-187) et sa mise en œuvre depuis (voir notamment les résolutions no. 25-072, 25-174, etc.);

CONSIDÉRANT que la planification stratégique mise sur l'optimisation des ressources de la société en favorisant la synergie des équipes appelées à collaborer fréquemment;

CONSIDÉRANT que dans ce sens, la planification stratégique prévoit la fusion des départements du transport urbain et du transport adapté afin de favoriser la collaboration, entre autres, des équipes de répartition et de supervision;

CONSIDÉRANT que le nouveau département ainsi créé, le département de l'exploitation, sera sous la responsabilité du directeur de l'exploitation, dont l'affichage de poste et la description de poste ont été soumis aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le directeur de l'exploitation en poste a donné sa démission, qui sera effective le ou vers le 20 février 2026;

CONSIDÉRANT que la directrice du transport adapté en poste prendra sa retraite le ou vers le 26 février 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le directeur de l'exploitation et de mener à terme l'optimisation organisationnelle réfléchie dans le cadre de la planification stratégique, toujours d'actualité;

CONSIDÉRANT que le poste de directrice du transport adapté sera en conséquence transformé en poste de directrice adjointe au transport adapté (ou un titre similaire), se rapportant désormais directement au directeur de l'exploitation, tel que le démontre l'organigramme mis à jour fourni aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil d'administration à cet effet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE PRENDRE ACTE de la démission du directeur de l'exploitation;

DE PRENDRE ACTE de la retraite de la directrice du transport adapté;

DE PRENDRE ACTE de la progression de la mise en œuvre de la planification stratégique à cet égard;

D'AUTORISER conséquemment, à la retraite de l'actuelle directrice du transport adapté ou à tout autre moment jugé opportun par le directeur général, la fusion des départements du transport urbain et du transport adapté sous l'égide du prochain directeur de l'exploitation;

D'ADOPTER ainsi la nouvelle description de poste présentée et l'affichage de poste soumis pour le prochain directeur de l'exploitation, autorisant de même coup à faire tout ajustement nécessaire quant à la description de poste soumise de la directrice adjointe au transport adapté (actuellement en intégration) ou autre, le tout sujet comme il est d'usage à ce que notamment de menues modifications ou adaptations puissent leur être apportées

de temps à autre par le département des ressources humaines ou le directeur général, hors intervention du présent conseil d'administration, advenant nécessité, en usage opérationnelle, de modifier, bonifier ou clarifier certaines desdites tâches des susdites descriptions de poste;

D'ADOPTER ainsi l'organigramme mis à jour de la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé par le directeur général et/ou le directeur des ressources humaines de la Société de transport du Saguenay en lien avec l'embauche du prochain directeur de l'exploitation, de la prochaine directrice adjointe au transport adapté (actuellement en intégration), la modification de l'organigramme en découlant ou tout autre geste posé visant à donner effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-009 – TRACÉ

CONSIDÉRANT que le directeur général a reçu, en décembre 2025, une invitation du directeur général de « TRACÉ », le nouveau centre de gestion des déplacements (CGD) du Saguenay Lac-St-Jean, afin de discuter de partenariat entre la Société de transport du Saguenay et TRACÉ;

CONSIDÉRANT que TRACÉ est membre de l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec (ACGDQ), dont la mission consiste à accompagner des organismes régionaux dans la sensibilisation, la promotion et la mise en œuvre de plans de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a, autrefois, entretenu un partenariat avec le CADUS, l'organisme précédent jouant le rôle du centre de gestion des déplacements (CGD) au Saguenay, qui fut dissolu par son conseil d'administration le ou vers le 10 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par Mme Audrey Lapointe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

QUE la Société de transport du Saguenay accueille positivement l'opportunité de soutenir moralement et publiquement TRACÉ et ses activités sur le territoire du Saguenay Lac-St-Jean;

QUE la Société de transport du Saguenay souhaite ainsi collaborer avec TRACÉ, le nouveau CGD du Saguenay Lac-St-Jean, mais n'entend toutefois pas pour le moment y déléguer d'administrateurs ou participer à son financement, hormis le cas échéant pour l'obtention de services exigés et obtenus et de partenariats en ce sens;

QUE la Société de transport du Saguenay autorise ainsi toutes démarches collaboratives pertinentes;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec TRACÉ ou un CGD régional;

D'ABROGER et de REMPLACER en conséquence toutes parties inconciliables de quelque résolution antérieure adoptée aux mêmes fins;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-010 Suivi de l'état de la flotte

CONSIDÉRANT les besoins en véhicules de la Société de transport du Saguenay (STS) et les problèmes mécaniques liés au vieillissement de la flotte ayant immobilisés de nombreux véhicules ces dernières années;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail nécessaires pour remettre la flotte en état et le manque continu de mécaniciens au sein de l'équipe du garage (départs / roulement), ainsi que les efforts soutenus (internes / externes) de l'équipe des ressources humaines pour procéder à l'embauche de personnel qualifié pour combler ce besoin;

CONSIDÉRANT les heures supplémentaires effectuées par l'équipe du garage afin de maintenir le service aux usagers de la Société de transport de Saguenay;

CONSIDÉRANT que malgré tous les efforts de ses départements, les problèmes mécaniques sont et étaient de nature à perturber sérieusement le service de transport en commun de la Société de transport du Saguenay et/ou à nuire sérieusement à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay, face à cet état de fait, a déjà présenté antérieurement au conseil d'administration diverses solutions possibles dont les scénarios ont fait l'objet d'estimés budgétaires et sont désormais actuellement déployés, le tout visant à améliorer rapidement ledit état de la flotte et la gestion de sa conformité;

CONSIDÉRANT ainsi le rapport mensuel effectué par le directeur général, le directeur de la planification réseau, projets et électrification et la directrice de la maintenance sur l'état de la flotte, l'état des autobus usagés acquis jusqu'à maintenant et sur les solutions implantées ainsi que proposées pour améliorer la situation générale au garage, la situation étant critique et qualifiable de crise;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du rapport exhaustif d'avancement mensuel fait séance tenante par le directeur général, le directeur de la planification réseau, projets et électrification et la directrice de la maintenance en lien avec le renouvellement accéléré de la flotte, son état actuel, l'état de la main d'œuvre à l'atelier mécanique, l'état des autobus usagés acquis jusqu'à maintenant, les experts retenus ainsi que les autres solutions et stratégies attendantes implantées et/ou proposées pour améliorer la situation générale au garage, la situation étant critique et qualifiable de crise;

DAUTORISER ainsi pour ce faire le lancement de tous appels d'offres pertinents;

D'AUTORISER l'envoi en expertise / quantification des coûts tous les midibus Vicinity pertinents en vue de leur disposition prématurée définitive dès que possible;

D'AUTORISER le lancement, dès à présent, des négociations avec le Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD) pour le renouvellement de la convention collective de l'atelier mécanique venant à échéance le 31 décembre 2026, sujet à ce que soit présenté au présent conseil d'administration les orientations générales de négociation proposées, en temps opportun en amont;

D'AUTORISER la Société de transport du Saguenay à confirmer à Nova Bus, via l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), au 31 janvier 2026, une commande ferme de 11 autobus électriques neufs pour 2027 tel que planifié, vu les garanties suffisantes à cet effet obtenues verbalement du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), dont de M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification, au transport terrestre et à la sécurité, et ce, malgré que le *Plan d'immobilisations sur dix (10) ans 2026-2035* (PDI) de la Société de transport du Saguenay ne sera adopté que le 3 février 2026 par la Ville de Saguenay et que la confirmation officielle de l'obtention des subventions pertinentes au *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC) ou autrement ne seront obtenues du MTMD qu'entre la fin de mars et la fin de juin 2026 par l'entremise du *Plan d'immobilisations en transport collectif* (PITC) 2025-2030 (PITC) et/ou du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036* (PQI) actualisés;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec le susdit renouvellement accéléré de la flotte et la gestion de l'atelier mécanique;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tout autre document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-011 Diffusion des C.A.

Le directeur général ainsi que la cheffe aux communications informent les membres du conseil d'administration que la Ville de Saguenay a informé la Société de transport du Saguenay qu'elle n'avait pas les ressources requises pour lui permettre de diffuser ses conseils d'administration en ligne. La Société de transport du Saguenay n'a pas, quant à elle, les ressources requises pour ce faire à l'interne. Le directeur général ainsi que la cheffe aux communications proposent ainsi de conserver la forme actuelle pour la diffusion des conseils d'administration et de les tenir pour l'essentiel à la Pulperie de Chicoutimi.

26-012 Suivi - Communications sur l'état du réseau

Le directeur général et la cheffe aux communications de la Société de transport du Saguenay informent les administrateurs que la Société de transport du Saguenay lancera une campagne promotionnelle le 2 février dans les autobus et les abribus ainsi que sur ses plateformes en ligne concernant l'inscription des utilisateurs au service « Alerte réseau » afin d'obtenir de l'information sur le passage des autobus en temps réel. La Société de transport du Saguenay diffusera en même temps de l'information quant aux lignes d'autobus davantage sujettes à annulation en cas de manque de véhicules, ainsi que les routes alternatives possibles pour ces annulations.

26-013 Suivi des affaires juridiques**Le directeur général s'absente pendant les discussions et le vote.**

CONSIDÉRANT le rapport fait par la secrétaire générale et conseillère juridique de la Société de transport du Saguenay quant aux dossiers judiciairisés concernant M. Jean-Luc Roberge, le tout concernant entre autres le dossier porté devant le Tribunal d'arbitrage par M. Jean-Luc Roberge et les dossiers portant le no. 1284884-31-2206 au Tribunal administratif du travail (TAT) ainsi que les nos. 150-17-004698-236, 150-17-005014-243, 150-17-005067-241 et 150-17-005369-266 à la Cour supérieure (ci-après : les « Dossiers »);

CONSIDÉRANT l'évolution desdits Dossiers expliquée par la secrétaire générale et conseillère juridique de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT les frais y étant afférents;

CONSIDÉRANT les échanges intervenus avec les procureurs externes de la Société de transport du Saguenay mandatés dans lesdits Dossiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de la conseillère juridique et secrétaire générale de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil d'administration à cet effet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par Mme Audrey Lapointe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE PRENDRE ACTE du rapport et de l'évolution desdits Dossiers expliqués par la conseillère juridique et secrétaire générale de la Société de transport du Saguenay;

DE PRENDRE ACTE, à cet effet, des échanges intervenus avec les procureurs externes de la Société de transport du Saguenay mandatés dans lesdits Dossiers;

DE PRENDRE ACTE des recommandations de la conseillère juridique et secrétaire générale de la Société de transport du Saguenay;

DE MANDATER désormais conséquemment, dès l'obtention du jugement sur le fond en première instance, Tremblay Parent avocats et avocates inc. pour représenter et offrir à la Société de transport du Saguenay tous accompagnements, conseils stratégiques ou opinions juridiques pour la suite dudit dossier porté devant le Tribunal administratif du travail (TAT) no.1284884-31-2206, incluant toute révision judiciaire et/ou tout appel nécessaire le cas échéant, de même que pour la suite du dossier porté devant la Cour Supérieure no. 150-17-004698-236;

D'AUTORISER la secrétaire générale et conseillère juridique ou le directeur général à procéder au paiement des comptes d'honoraires professionnels reçus jusqu'à ce jour;

D'AUTORISER ainsi, entre autres, la poursuite des démarches, procédures, contestations, mises hors de cause, offres réelles, consignation et/ou discussions de règlement partiel ou global tel qu'expliquées séance tenante à huis clos, le tout étant mentionné sous toutes réserves, sans admission ni préjudice;

D'AUTORISER le directeur général et/ou la conseillère juridique et secrétaire générale, selon le cas, à donner toutes instructions aux procureurs de la Société de transport du Saguenay en conformité avec les décisions ou orientations générales du conseil d'administration données jusqu'à ce jour quant à notamment, mais non limitativement, tous tels Dossiers (voir aussi les résolutions no. 25-047 et 25-111);

DE RATIFIER tout geste déjà posé par le directeur général et/ou par la secrétaire générale et conseillère juridique de la Société de transport du Saguenay en lien avec tous les susdits Dossiers, visant notamment, mais non limitativement à instituer ou poursuivre des procédures, à leur donner suite, à contester certaines autres procédures, à obtenir des opinions juridiques, à obtenir ou favoriser des mises hors de cause et/ou un règlement partiel ou global, à donner plein effet aux présentes ou plus largement déjà posé en lien avec lesdits Dossiers ou autrement en lien avec M. Jean-Luc Roberge (voir la résolution no. 24-038), le tout étant mentionné sous toutes réserves, sans admission ni préjudice;

QUE tous les documents, faits et autres éléments référés en la présente résolution sont confidentiels et doivent le demeurer, la Société de transport du Saguenay n'émettant aucun commentaire public à cet égard (résolutions 23-163, 23-169, 25-047, 25-111, etc.);

D'AUTORISER le directeur général et la conseillère juridique et secrétaire générale à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-014 Suivi de projets

CONSIDÉRANT le rapport exhaustif du directeur de la planification réseau, projets et électrification, lequel informe les administrateurs sur l'avancement des projets à la Société de transport du Saguenay en révisant avec eux l'outil de suivi de projets convenu (résolution no. 24-201) et en révisant aussi avec eux l'évolution du programme d'électrification et du positionnement des prochaines stations d'Accès Vélo;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. François Fortin

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE PRENDRE ACTE du susdit rapport exhaustif du directeur de la planification réseau, projets et électrification fait séance tenante, le conseil d'administration se déclarant satisfait du rapport obtenu et du déroulement des travaux;

DE PRENDRE ACTE du tableau de bord de suivi de projets présenté séance tenante;

D'AUTORISER le plan d'implantation des nouvelles stations pour le service Accès Vélo pour la saison 2026, tel que présenté séance tenante;

DE PRENDRE ACTE et D'APPROUVER, de même, le tableau de suivi des directives de changements déposé aux administrateurs pour information et suivi global dudit chantier et de l'évolution du programme d'électrification;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la gestion courante s'ensuivant et à cette fin, qu'il puisse, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, donner toute autorisation, approbation, recommandation ou avis

prévu, possible ou nécessaire quant notamment aux susdits dossiers, contrats, directives ou tableau, le tout dans la mesure où cela est favorable à la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-015 Correspondances

CONSIDÉRANT le dépôt de(s) correspondance(s) pertinente(s) reçue(s) ou échangée(s) par le directeur général de la Société de transport du Saguenay en décembre 2025 et janvier 2026;

CONSIDÉRANT les explications du directeur général en lien avec cette/ces correspondance(s) et les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE PRENDRE ACTE de ladite/lesdites correspondance(s) ainsi que du rapport fait en suivi par le directeur général;

QU'aucune réponse officielle ou autre suivi ne sera fait par le présent conseil d'administration en regard de ladite/lesdites correspondance(s), vu les suivis suffisants et rapports satisfaisants ici-haut mentionnés.

26-016 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance publique ordinaire du conseil d'administration se tiendra le 23 février 2026 à 14h45 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi.

La séance est levée à 15h45 par M. Olivier Perron et Mme Audrey Lapointe

Présidente

Secrétaire générale